

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°147

OBJET : PARTICIPATION SITE DE E-COMMERCE DU ROANNAIS

Monsieur le Vice-Président, en charge de l'économie et de la fibre optique, présente le projet de l'association « Les vitrines de Roanne » pour le développement d'une plateforme de e-commerce www.achetezenroannais.fr.

Le coût total du projet est de 51 600 € HT et a obtenu des financements de la Région et de la CCI (à noter les adhérents commerçants s'acquitteront d'une cotisation de 30 à 40 € par mois + une commission de 2,5 % sur les ventes).

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 27 pour et 9 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Accepte de verser une subvention de 5 000 € à l'association « les vitrines de Roanne » qui va porter le projet de développement et assurer le fonctionnement de la plateforme mutualisée de e-commerce pour l'ensemble de l'arrondissement.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 05 NOV. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141105-N2014-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2014

Publication : 05/11/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°148

OBJET : SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

L'association « les marchés de Noël au Pays de Charlieu » a sollicité une subvention de 2 000 € tout en présentant un budget équilibré avec une aide de la communauté de 1 000 € pour leur manifestation « marché de Noël » des 5-6-7 et 12-13-14 décembre 2014.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte de verser une subvention de 1 000 € à l'association « les marchés de Noël au Pays de Charlieu » conformément au règlement de subvention en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 05 NOV. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141105-N2014-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2014

Publication : 05/11/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°149

OBJET : LANCEMENT ETUDE DE FAISABILITE VOIE VERTE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Vice-président délégué au tourisme, présente le cahier des charges de consultation pour l'étude préalable à l'aménagement de la voie verte. Cette étude estimée à 50 000 € HT permettra de déterminer les conditions de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte entre (3 sections):

- Pouilly-sous-Charlieu et Charlieu,
- Charlieu et Saint-Denis-de-Cabanne,
- Pouilly-sous-Charlieu et la sortie sud du territoire (Vougy).

Le bureau d'étude aura notamment comme missions :

- L'élaboration d'un APS-APD chiffré sur l'ensemble du linéaire : ces derniers nécessiteront au préalable la réalisation d'un état des lieux détaillé des tronçons.
- L'identification des procédures et autorisations nécessaires et préalables aux aménagements ainsi que la mise au point de ces dernières le cas échéant.
- La participation aux différentes réunions et la rencontre avec les divers acteurs concernés

a/ Phase 1 : Réalisation d'un état des lieux des tronçons de l'ancienne voie ferrée et de ses abords

b/ Phase 2 : Définition des enjeux d'aménagement

c/ Phase 3 : Réalisation d'un programme d'aménagement détaillé et chiffré

Le marché sera passé en marché à procédure adaptée.

Le jugement des offres : le jugement des offres prendra en compte l'offre économiquement la plus avantageuse, laquelle sera appréciée en fonction des critères de jugement des offres énoncés ci-dessous.

La valeur prix sera calculée suivant la formule suivante :

$$\text{Valeur prix} = 40 \times \frac{\text{Prix de l'offre la moins disante}}{\text{Prix de l'offre analysée}}$$

N°	Critères	Valeur	Eléments de notation	Nombre de points attribués
1	Valeur prix	40 %	Formule indiquée à l'article 6.1	40
2	Valeur technique	60 %	a° Compétences et références des candidats sur des problématiques similaires, diversité de l'équipe et experts mobilisables	20
			b° Compréhension de la démarche telle qu'elle sera exposée dans la note de reformulation	10
			c° Qualité et ambition de la méthodologie d'intervention, degré d'analyse des différentes phases, capacité de mobilisation, approche prospective	30

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Lance la consultation sur la base du cahier des charges présenté ci-avant,
- Autorise le Président à signer le marché à l'issue de la consultation et de l'analyse des offres dans la limite de 50 000 € HT ;
- Sollicite une subvention à la Région via le contrat de développement durable du Pays Roannais en Rhône Alpes à hauteur de 50% du coût de l'étude.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....0..4. NOV. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141104-N2014-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2014

Publication : 04/11/2014

CE-2014-11-04-149-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°150

OBJET : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (SECTEUR BELMONT)

Considérant l'agrément de l'accueil périscolaire de La Gresle, cette action nouvelle communale pourrait être intégrée au contrat afin de permettre à la commune de percevoir un soutien financier de la CAF à 55 % (cet avenant n'a aucune incidence sur le budget et les actions communautaires).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 20 NOV. 2014

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141119-N2014-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2014

Publication : 19/11/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°151

OBJET : COMPOSITION DU COMITE HYGIENE ET SECURITE

Considérant l'effectif au 1^{er} janvier 2014 (58 agents) la création d'un comité hygiène et sécurité est obligatoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (idem suppléants),
- Maintient le paritarisme des représentants de la collectivité,
- Décide du recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le CHS.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**05 NOV. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141105-N2014-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2014

Publication : 05/11/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°152

OBJET : AVIS SUR LE PLU DE ST NIZIER SOUS CHARLIEU

La Communauté de Communes a reçu pour avis le projet de PLU de St Nizier sous Charlieu le 14 Août 2014.

La commission SCoT s'est réuni le 23 septembre et a souhaité que soient relevés les points suivants :

1/Etat des lieux de la consommation en foncier de la commune :

Après étude du PLU de Saint Nizier sous Charlieu, il en ressort que la prévision de 3.81 ha inscrits dans le PLU est cohérente avec les droits de 4.13 ha notés dans le SCoT (comprenant le foncier neuf, les équipements et services et la mixité économique), et prend bien en compte la consommation des années 2012 et 2013.

2/Le projet d'OAP les Varennes, ne correspond pas à la zone d'urbanisation définie par le SCoT, de plus elle se trouve sur le projet de contournement du Conseil Général.

Elle est située également à proximité de la zone inondable du Sornin.

Elle est identifiée comme OAP AU 1 (zone d'urbanisation à plus ou moins long terme).

Cette zone n'est pas à prioriser surtout que deux autres projets d'OAP ont été définis dans le document. Ces deux autres OAP sont dans la zone délimitée par le SCoT, l'une d'entre elle est noté en AU 3 et n'est pas prise en compte car considérée comme une réserve foncière (page 98 du rapport).

La commission souhaite que ce projet d'OAP soit retirée du projet de PLU.

3/ Coupures vertes

Page 72 du rapport : concernant l'urbanisation aux abords des principaux axes routiers, on parle de l'objectif de la loi Barnier, mais on ne parle pas des coupures vertes définies dans le SCoT entre la commune de St Nizier sous Charlieu et celle de Charlieu.

Ainsi il est noté dans le SCoT :

Les **coupures vertes** à maintenir portées sur le Plan d'Orientations Générales le long des axes routiers majeurs seront strictement inconstructibles de part et d'autre de la route, sur une profondeur à préciser selon les cas, qui ne pourra être inférieure à 200 m, afin qu'il n'y est plus de nouveaux bâtiments qui viennent obstruer les vues.

Les bâtiments existants dans cette bande pourront faire l'objet de travaux de réhabilitation ou d'aménagement ou d'extension limitée (10 à 15 % de la surface existante maximum), à condition qu'ils n'obstruent pas plus la vue depuis l'axe.

La commission souhaite faire rajouter les prescriptions ci-dessus dans le rapport de présentation

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de St Nizier sous réserve du retrait du projet d'OAP les Varennes en tant que zone à ouvrir à l'urbanisation en priorité et de l'ajout des prescriptions concernant les coupures vertes entre la commune et la ville de Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 13 NOV. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141113-N2014-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2014

Publication : 13/11/2014

CFMDES DOCS/CCCHM1409

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°153

OBJET : RENOUELEMENT DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE D'INSERTION

M. le Président dresse un recensement des contrats en cours dans l'Atelier Chantier Insertion de la collectivité : un CUI (fin au 31 novembre 2014) à 35h, un CUI (fin au 31 décembre 2014) à 35h, un CDDI (fin au : 15 janvier 2015) à 30h, deux CDDI (fin au 31 janvier 2015) à 30h, trois CUI (fin au 16 février 2015) à 30h.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à reconduire les contrats en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, et en tout état de cause à conserver l'effectif de l'ACI en contrats aidés tel qu'il figure ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 05 NOV 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141105-N2014-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2014

Publication : 05/11/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°154

OBJET : APPROBATION PERIMETRE ET STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ROANNAISE DE L'EAU

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la notification de Madame la Préfète en date du 18 juillet de son arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre du futur syndicat mixte dénommé « Roannaise de l'Eau, syndicat mixte de gestion de l'eau » correspondant au périmètre constitué par les EPCI et communes membres du SYRTOM et du syndicat mixte à la carte « Roannaise de l'Eau ».

Le nouveau syndicat ainsi constitué prend la forme d'un syndicat mixte à la carte, ainsi Charlieu-Belmont Communauté intégrerait le syndicat pour les compétences 6 et 7 du projet de statuts (entretien et aménagement de cours d'eau, protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, aménagement de bassins ou d'une partie de bassins hydrographiques particulièrement celui de la Teyssonne).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de périmètre du syndicat mixte à la carte « Roannaise de l'eau, syndicat mixte de gestion de l'eau ».
- Approuve les projets de statuts qui prévoient au titre du SYRTOM l'intégration de Charlieu-Belmont Communauté secteur bassin versant de la Teyssonne aux compétences 6 et 7.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....30 OCT 2014

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141030-N2014-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°155

OBJET : TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE DANS LE FUTUR CONTRAT DE RIVIERES RENAISSON, TEYSSONNE, OUDAN, MALTAVERNE

Le contrat de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne, d'une durée de 5 ans, prévoit un programme d'actions d'un montant total d'environ 14M € (quatorze millions d'euros), correspondant à un volume de 251 actions, validé lors du dernier comité de rivières en date du 15 janvier 2014, en présence de l'ensemble des partenaires du contrat de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (représentants des usagers, des collectivités territoriales, des communes, des services de l'Etat).

Le contrat de rivières est porté par le Syndicat mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM), structure coordonnatrice et animatrice.

Les enjeux et objectifs dans le contrat de rivières sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau et réduire les pollutions domestiques et agricoles en améliorant l'assainissement collectif et individuel, et en diminuant l'impact des eaux de ruissellement et des produits phytosanitaires,
- Restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités (y compris les zones humides),
- Prévenir des inondations et protéger contre les risques, en réduisant les aléas et la vulnérabilité tout en développant la culture du risque auprès des usagers,
- Améliorer la gestion quantitative et protéger les ressources en eau potable, en limitant l'impact des prélèvements directs en cours d'eau et en améliorant la connaissance des débits,
- Préserver la biodiversité des milieux et espèces remarquables (zones humides, loutre, castor, et écrevisses à pieds blancs notamment)
- Communiquer sur les milieux aquatiques, et sur les enjeux et objectifs du contrat de rivières.

Le programme d'actions établi prévoit l'engagement de la communauté de Charlieu-Belmont pour les opérations suivantes :

Fiche action	Intitulé action	Coût total € TTC	Coût total € TTC restant à charge du maître d'ouvrage	Echéancier
B1.2-n°6	Restaurer le lit moyen de la Teyssonne en amont du bourg de la Bénisson-Dieu	42 500	8 500	2017
B2.2-n°3	Mettre à jour et coordonner les Plans Communaux de Sauvegardes (PCS)	8 000	8 000	2016
		50 500	16 500	

Suite à l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au contrat de rivières, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les objectifs et les enjeux du contrat de rivières d'une durée de 5 ans,
- De s'engager à réaliser les opérations du contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et en tenant informé la structure porteuse, sous réserve de l'obtention des budgets annuellement soumis au vote du conseil, et de la vérification en amont de l'efficience technique des actions pressenties.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....30 OCT. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VANORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141030-N2014-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°156

OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION « MARCHÉ DE COLLECTE TRI SELECTIF »

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers présente les caractéristiques de ce marché qui sont les suivantes :

Forme : appel d'offres ouvert – marché à bons de commande avec minimum et maximum

Objet : Collecte de l'ensemble des colonnes de tri sélectif installées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté (secteur Charlieu et secteur Belmont) et transport jusqu'aux sites de tri ou valorisation désigné

Lots :

1/ collecte et transport emballages

2/ collecte et transport papiers

3/ collecte et transport verre

Durée : 2 ans et 10 mois à compter du 1^{er} mars 2015 (non reconductible)

Forme des prix : prix unitaire à la tonne collectée

Jugement des offres :

- qualité du service et technicité : engagement sur la rapidité des interventions, l'adaptabilité du service, le soin apporté au matériel, la méthode garantissant la traçabilité des matériaux, mémoire technique, références > 45 %

- prix des prestations > 40 %

- moyens mis en œuvre visant à la réduction des impacts sur l'environnement : sur la base du rapport synthétisé > 15 %

Planning :

Envoi de la publicité : semaine du 20 octobre 2014

Limite de réception des offres : lundi 15 décembre 2014 – 12h

CAO 1 et 2 : 18 décembre 2014 et 13 janvier 2015

Notification du marché : février 2015

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le lancement de la consultation sur la base des éléments ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....1-8 NOV. 2014

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141118-2014-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2014

Publication : 18/11/2014

CE DES DOCS COMMUNES 2014 156

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUATORZE

Le 16 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme MIJAT Martine à M GROSDENIS Henri, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2014/N°157

OBJET : OUVERTURE DE 2 POSTES DE TECHNICIENS TERRITORIAUX

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que 2 agents ont réussi le concours de technicien territorial ce qui correspond aux missions assignées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'ouvrir 2 postes de techniciens dans le tableau des effectifs.
- Dit que l'avis du Centre de Gestion a été sollicité.
- Autorise le Président à nommer les 2 agents (Mme FEJARD et M VALLEE) sur les postes ainsi créés.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 21 NOV. 2014

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141119-N2014-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2014

Publication : 19/11/2014